



Présentation générale

A l'occasion de la Fête De La Nature qui aura lieu partout en France du 24 au 29 mai 2023, un concours photo gratuit sera organisé par la ville de Léognan.

Le thème proposé :

1. Mettre la nature locale à l'honneur

Le mot « Nature » désigne ici ce qui n'est pas le résultat d'une intervention humaine, ou bien le résultat d'une activité humaine visant à concilier nature et présence humaine.

Modalités du concours : il est ouvert à tous, enfants, adolescents et adultes. **Chacun pourra mettre en avant la beauté offerte par la nature** Jusqu'au 20 mai 2023 à minuit, il sera possible d'envoyer une (et une seule) photo par mail, cette photo devra être accompagnée du bulletin de participation.

4 étapes :

1. Vous avez jusqu'au 20 mai minuit pour envoyer vos photos
2. Présélection des photos retenues par le jury le 22 mai
3. Du 15 au 19 mai impression des 10 photos sélectionnées au format 30/40, 30/45, ou 30/30 cm selon la volonté des participants.
4. Du 24 au 29 mai ces 10 photos seront exposées et soumises au vote du public (bulletin et urne disponibles à côté de l'exposition).
5. La ville de Léognan récompensera 3 gagnants. Le premier recevra un prix d'une valeur de 40 euros, le second d'une valeur de 30 euros, et le troisième recevra un prix d'une valeur de 20 euros.

Toutes les photos des participants au concours pourront être diffusées sur le site internet et la page Facebook de la ville, ou bien faire l'objet d'une publication dans les prochains magazines municipaux. Si tel est le cas, le nom du photographe sera crédité sauf s'il s'y oppose expressément. Le concours s'adressant en priorité à des amateurs, ces publications ne donneront pas lieu à une rémunération.



BULLETIN DE PARTICIPATION
(à joindre impérativement avec la photo dans le mail)

Concours photos « Mettre la nature locale à l'honneur »

Attention : la participation au concours sous-entend l'acceptation du règlement (voir plus loin) dans son intégralité.

Mme M. NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLÈTE : CODE POSTAL :

VILLE : MAIL :@.....

Tél :

Cochez le thème choisi :

« Léognan, la nature trouve sa place » « Léognan, la nature reprend ses droits »

Lieu de la prise de photo :

Titre de la photo :

Le nom et le prénom de chaque participant devra figurer dans le nom des fichiers informatiques joints (photo et bulletin de participation).

Je soussigné(e), (NOM – PRÉNOM) déclare être l'auteur de l'œuvre que je présente au concours photos, et reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Dans le cas d'un mineur :

Je soussigné(e), (NOM – PRÉNOM).....

déclare que j'autorise mon enfant mineur (NOM – PRÉNOM) et qu'il est l'auteur de l'œuvre que je présente au concours photos. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

La photographie pourra faire l'objet d'expositions publiques, de diffusions dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville de Léognan, sans que je puisse prétendre à aucune rémunération.

J'accepte les conditions du règlement.

Le / / à

Signature

Protection des données personnelles

L'ensemble des données personnelles recueillies par la mairie de Léognan a pour objectifs d'organiser le concours, mentionner votre identité dans les crédits sauf opposition de votre part, prendre contact avec vous dans le cadre de votre participation et permettre le versement de la récompense le cas échéant. Dans le cas où l'image proposée permet d'identifier une personne physique, une autorisation devra être obtenue de la personne photographiée. L'image sera utilisée uniquement dans le cadre du présent concours et ne pourra être cédée à des tiers sans consentement de la personne photographiée. Pour exercer les droits que vous détenez sur vos données ou obtenir plus d'information sur l'utilisation des données personnelles vous pouvez contacter le Pôle Citoyenneté-Jeunesse – Développement Durable au 05 57 96 2 10 ou pascal.dubernet@mairie-leognan.fr



Règlement détaillé du concours

1. Objet du concours photo : à l'occasion de la Fête De La Nature qui aura lieu partout en France du 24 au 29 mai 2023, un concours photo gratuit sera organisé par la ville de Léognan sur deux thèmes au choix :

Chacun pourra mettre en lumière la place accordée, prise ou reprise par la nature dans notre ville. Le mot « Nature » désigne ici ce qui n'est pas le résultat d'une intervention humaine, ou bien le résultat d'une activité humaine visant à concilier nature et présence humaine.

2. Etapes et dates à retenir :

- a. Vous avez jusqu'au 20 mai minuit pour envoyer vos photos
- b. Présélection des photos retenues par le jury le 22 mai
- c. Du 15 au 19 mai impression des 10 photos sélectionnées au format 30/40, 30/45, ou 30/30 cm selon la volonté des participants.
- d. Du 24 au 27 mai ces 10 photos seront exposées et soumises au vote du public (bulletin et urne disponibles à côté de l'exposition).
- e. La ville de Léognan récompensera 3 gagnants. Le premier recevra un prix d'une valeur de 40 euros, le second d'une valeur de 30 euros, et le troisième recevra un prix d'une valeur de 20 euros.

3. Conditions de participation : la participation au concours est gratuite et ouverte à tous, adultes, mais aussi enfants et adolescents.

Seule obligation : les photos doivent être prises exclusivement sur le territoire de la commune. Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours. Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter qu'une seule photo au concours. Il devra envoyer la photo en format numérique JPEG ou PNG dans la plus haute définition possible, et avec un minimum de 1 Mo, par courriel à l'adresse pascal.dubernet@mairie-leognan.fr. Cet envoi numérique devra être accompagné d'un scan du bulletin d'inscription dûment complété. Ce bulletin sera disponible en version papier à l'accueil de la mairie ou en version PDF sur le site www.leognan.fr

Si un fichier numérique a une taille trop importante pour être transféré par mail, il sera possible d'utiliser un service de transfert de gros fichiers de type « Wetransfer ». Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant.

4. Jury du concours et critères de sélection : Le jury du concours se réunira sous la présidence de Monsieur Madrid. Ce jury pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération.

Le jury aura pour mission de présélectionner 10 photos à huis-clos. Les photographies des candidats seront présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ou filigrane ne devra être apposé sur les photos.

Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Les critères de sélection seront : le respect du thème et des conditions de participation précisées dans le présent règlement, la qualité artistique et la puissance d'évocation du cliché de la place accordée, prise ou reprise par la nature à Léognan. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de Léognan, portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement. Le jury du concours se réservera le droit d'exclure les images qu'il jugera inappropriées. La décision du jury sera irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

5. la ville de Léognan récompensera 3 gagnants. Le premier recevra un prix d'une valeur de 40 euros, le second d'une valeur de 30 euros, et le troisième recevra un prix d'une valeur de 20 euros.

6. En cas de participation insuffisante à ce concours, celui-ci sera annulé.



6. Responsabilités et droits photographiques : La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la commune, sur tous supports, sans limitation géographique et ce sans limitation de temps. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. La commune de Léognan décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 1 et 2). Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés. La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin. L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. D'autre part la commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo. Et en cas de publication, la photo pourra être recadrée et accompagnée de commentaires écrits.
7. Acceptation du règlement : La participation au concours vaudra acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification du candidat.



ANNEXE 1

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je, soussigné(e)

NOM :

PRENOM

Demeurant à

ADRESSE :

.....

L'image pourra être diffusée sur le site internet et la page Facebook de la ville, ou bien faire l'objet d'une publication dans les prochains magasins municipaux. L'image sera utilisée uniquement dans le cadre du présent concours et ne pourra être cédée à des tiers sans consentement de la personne. Pour exercer les droits que vous détenez sur vos données, retirer votre consentement ou obtenir plus d'information sur l'utilisation des données personnelles vous pouvez contacter le Pôle Citoyenneté- Jeunesse – Développement Durable au 05 57 96 02 10 ou pascal.dubernet@mairie-leognan.fr

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la commune de Léognan.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du photographe (Précédée de la mention « lu et approuvé »)



ANNEXE 2

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVÉ

Je, soussigné(e)

NOM :

PRÉNOM :

Demeurant à

ADRESSE :

.....

AUTORISE

Mme/M.

.....

À photographier et à utiliser la photographie de :

.....

Situé(e) :

.....

.....

L'image pourra être diffusée sur le site internet et la page Facebook de la ville, ou bien faire l'objet d'une publication dans les prochains magazines municipaux. L'image sera utilisée uniquement dans le cadre du présent concours et ne pourra être cédée à des tiers sans consentement de la personne.

Pour exercer les droits que vous détenez sur vos données, retirer votre consentement ou obtenir plus d'information sur l'utilisation des données personnelles vous pouvez contacter le Pôle Citoyenneté- Jeunesse – Développement Durable au 05 57 96 02 10 ou pascal.dubernet@mairie-leognan.fr

Fait à le

Signature du ou des propriétaires

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du photographe

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)